



## REGLEMENT MIXTE PAR QUATRE

*14-15 novembre 2009 : phase éliminatoire*

*21-22 novembre 2009 : phase finale*

**Article 1** : Ce championnat est ouvert uniquement aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB sans distinction d'âge ou de classement. Les équipes ne peuvent comprendre que trois joueurs de chaque sexe au maximum, et, en cours de jeu chaque paire doit être mixte.

**Article 2** : Ce championnat est une compétition fédérale organisée par le District de Bridge de Polynésie. Selon l'indice moyen de l'épreuve (Moyenne arithmétique des IV de tous les joueurs) l'épreuve sera en catégorie Excellence ( $IV \geq 50$ ) ou Honneur ( $30 < IV < 50$ ).

**Article 3** : Composition des équipes et inscriptions.

Les équipes peuvent être composées de quatre, cinq ou six joueurs et doivent comprendre au moment de l'inscription au moins quatre joueurs (2 joueurs et 2 joueuses) nommément désignés.

Les quadrettes désirant s'inscrire, pourront le faire par l'intermédiaire de leur club ou directement par courrier électronique à l'adresse suivante [jo.begouin@gmail.com](mailto:jo.begouin@gmail.com).

La date limite d'inscription est fixée au **mardi 17 novembre 2009 à 19 h**, les organisateurs se réservant le droit d'inscrire au dernier moment une quadrette, dans la mesure où celle-ci permettrait un déroulement de tournoi plus commode. La totalité des droits d'inscription sera versée avant le début de la première séance du championnat, soit la somme de 12.000XFP.

**Article 4** : Règles applicables -Arbitrage.

L'arbitrage sera assuré par un arbitre de comité non-joueur, à défaut joueur et à défaut d'un ou plusieurs arbitres de club.

Il sera fait référence au règlement des compétitions (Edition de juillet 2009)

Systèmes autorisés : Tous, à l'exception de ceux classés SHA.

Une commission d'appel in situ sera mise en place et affichée en début de tournoi et permettra de régler en première instance les différends d'arbitrage.

Les appels auprès de cette commission doivent se faire par écrit, dans les 30 minutes qui suivent la proclamation des résultats de la séance et assortis du dépôt d'une caution de 5000 FCP non récupérable en cas d'appel non justifié.

**Article 5** : Organisation.

Selon le nombre d'équipes inscrites, la compétition se déroulera en une ou deux phases. Si ce nombre est supérieur à 6 alors une phase éliminatoire permettra de sélectionner les 4 équipes finalistes. Dans le cas contraire (i.e. jusqu'à 6 équipes), seule la phase finale sera organisée.

### 1/ Phase éliminatoire

Selon le nombre d'équipes inscrites, il sera disputé soit des matchs de 16 donnes sans changement soit des matchs de 20 donnes avec mi-temps, les équipes jouant toutes les mêmes donnes.

L'équipe « reçue » s'assied en premier et à la 2<sup>o</sup> mi-temps l'équipe qui reçoit reste en place.

### 2/ Phase finale

A 4 équipes : 3 matchs de 32 donnes avec mi-temps (les équipes finalistes ne gardant pas le bénéfice des PV obtenus lors de la phase éliminatoire).

A 5 équipes : 4 matchs de 20 donnes avec mi-temps

A 6 équipes : 5 matchs de 16 donnes sans mi-temps